A MES COMPATRIOTES
CANADIENS,

Qui se sont trouvés à l'Assemblée convoquée dans le Couvent des R. R. P. P. Recolets, le 30 du mois de Novembre dernier, & autres.

MESSIEURS,

VOTRE Droit & mon Honneur sont les motifs qui m'engagent à mettre de la publicité dans les démarches qui ont eus lieu entre les Membres du Comité Canadien & Moi. Ces deux Causes, aussi cheres pour moi l'une que l'autre, ne trouveront point de différence dans le zèle avec lequel je les défendrai. Quelque peine que je ressente de me voir dans la dure nécessité de divulguer certains faits qui annoncent un desir secret de vous en imposer, & un mépris formel pour vos suffrages. Comme Citoyen, je vous dois cette marque de mon dévouement pour ma Patrie, mon devoir l'emportera sur tout.

Dans l'Assemblée du 30 de Novembre dernier, à laquelle je n'ai point assisté, ce qui prouve combien peu j'ambitionnois & briguois les voix pour être membre d'un Comité que l'on devoit choisir pour travailler au bien être de notre Province : dans cette Assemblée, dis-je, plusieurs personnes ont été proposées, & toutes approuvées pour composer ledit Comité ; j'ai été de ce nombre, vous m'avez honoré de votre approbation aussi bien que les autres Membres.—— Mais qu'est-il arrivé ? aucun de ces Messieurs n'a daigné m'en donner connoissance. Ce n'est que le trois du mois suivant, que quelques personnes m'ont témoigné leur surprise, de ce que je ne m'étois pas trouvé dans aucune Convocation des membre du Comité dont je faisois partie, & de ce qu'au contraire il paroissoit que ces Messieurs avoient pris sur eux d'en substituer un autre à ma place, à l'insçu de l'Assemblée des honnêtes Citoyens, qui seuls avoient ce droit. Ne pensant pas alors aux causes & aux motifs d'une telle conduite, je ne vous cache pas, Messieurs, que le peu d'égard de mes Collégues pour moi, & le mépris qu'ils faisoient de vos suffrages, m'ont été très-sensibles. Dès ce moment, muni des Certificats & rapports tels qu'ils sont conçus, comme on peut le voir plus bas, & signés par des Citoyens honnêtes qui m'assuroient qu'ils me donneroient même leurs Serments s'il étoit nécessaire, pour prouver que j'avois été choisi membre du Comité : ayant des preuves

auſſi complettes de la part de ces perſonnes, dont le ſuffrage & celui de toute l'aſſemblée a été ſi peu priſé; ſatisfait du nombre que leur honnêteté à s'offrir m'avoit procuré, & qui étoit plus que ſuffiſant; j'ai écrit à Mr. Guy, l'un des membres du Comité, au ſujet de ma nomination & du peu de connoiſſance qu'il me donnoit des affaires; je le priois de communiquer ma Lettre à ſes Collégues; il m'a fait réponſe qu'il la communiqueroit à tous les Membres, ajoutant que Meſſieurs Deliſle, Dumas, *Boutheilier* & Blondeau avoient eus les voix. —— Sur-le-champ j'ai répondu à l'Epître de Mr. Guy; & perſiſtant dans les concluſions priſes dans ma premiere, je diſois que le nom d'un de ces Meſſieurs n'avoit pas été prononcé dans l'Aſſemblée. — A cette Lettre point de réponſe de ſa part ni de celle du Comité. Toujours animé par les mêmes motifs de ſenſibilité pour l'Honneur & les Droits de mes Compatriotes, j'ai écris le cinq à tous les membres du Comité en général; dans cette Epître je leur donnois un précis de celles adreſſées à M. Guy, à l'une deſquelles il n'avoit répondu qu'individuellement: "j'ajoutois que leur nomination & la mienne „ ayant entiérement dépendues d'une Aſſemblée reſpectable, il n'étoit „ pas en leur pouvoir d'en changer les déciſions; qu'ils n'avoient pas „ droit de m'exclurre pour ſubſtituer à ma place une perſonne à leur choix; „ qu'une telle façon d'agir ſeroit très-injurieuſe, non ſeulement à moi qui „ ne penſoit pas la mériter, mais encore aux perſonnes reſpectables qui „ avoient donnés leur ſuffrage: que j'oſois me flatter, & que je leur „ rendois aſſez de juſtice pour croire qu'ils n'avoient aucune raiſon contre „ moi; & que d'ailleurs, l'Aſſemblée n'en ayant pas trouvé, il ne leur „ appartenoit pas d'en ſuppoſer, & d'agir en conſéquence; Que vos Droits & mon Honneur étoient deux points que mes ſentiments m'engageoient à ſoutenir: ne voulant rien faire qui pût m'attirer quelques reproches, je les prevenois que, ſi leur réponſe que j'exigeois poſitive, n'étoit pas ſuivant mon attente; mes ſentiments & la reconnoiſſance que je reſſentois de l'honneur que vous m'aviez fait en m'accordant votre confiance, m'obligeroient de rendre mes démarches publiques, je leur démontrois l'illégalité de leurs procédés. Je finiſſois ainſi, (en parlant de vous, Meſſieurs,) " Je leur dois cette connoiſſance qui les mettra à „ même de juger, qui de Vous ou de Moi priſe plus leur ſuffrage. Et „ enfin, vous pouvez être perſuadés que je ferai tout ce que mon droit „ comme membre de votre Comité me permettra de faire, tant je ſuis „ convaincu que vous ne pouvez m'en priver ſans un déſiſtement vo- „ lontaire de ma part; ce qui n'arrivera certainement pas, c'eſt de quoi je „ puis bien vous aſſurer.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Quelle a été leur réponſe à cette Lettre? Je n'y puis penſer, Meſſieurs, ſans être pénetré de douleur pour mes Concitoyens. La dirai-je! foibleſſe de ma Nation, faut-il te mettre au jour? Je ne devrois pas...... Mais les Droits de mes Compatriotes me commandent.

La voici.

Montréal, *le* 6 *Décembre* 1784

MONSIEUR,

,, Perſonne ne peut mieux décider de votre Nomination que Mr. M'Gill, ,, puiſque c'eſt lui qui nous a propoſé à l'Aſſemblée; " ils citent auſſi Mr. Frobiſher; le reſte n'étant point matériel à l'affaire, il eſt inutile de le rapporter: Si cependant vous êtes curieux de voir cette Lettre, ainſi que les autres ſus-mentionnées, je les ai entre mes mains, & je vous les montrerai quand il vous plaira: quant à celle-ci, elle étoit ſignée par Meſſieurs Dumas Sr. Martin, P. Guy, M. Blondeau, *Bouthillier*, P. Foretier, J. Deliſle, J. Perinaut & Jſ. Perrault.

Qu'en penſez-vous, Meſſieurs; il n'étoit pas aſſez que Mr. M'Gil eût préſidé à une Aſſemblée Canadienne, formée pour le bien être des Canadiens; il n'étoit pas aſſez qu'on lui eût laiſſé prendre le droit de nommer un Comité Canadien: en vain tant d'honnêtes Citoyens aſſureront & affirmeront ſans équivoque, qu'ils m'ont entendu nommer dans l'Aſſemblée & approuvé, pour être membre du Comité. S'il plait à M. M'Gill de dire que ce n'eſt pas, ſon Jugement ſera irrévocable, & il ſera décidé que vous étiez tous ſourds.—— Si ce Monſieur veut inſinuer que je n'étois pas un de ceux à qui le Comité de Quebec adreſſoit ſa premiere Lettre, & qu'en conſéquence je ne pouvois être nommé, il faudra le croire, & on vous obligera de convenir que les Meſſieurs de Quebec on droit de nommer un Comité dans le diſtrict de Montréal: quelle abſurdité! Ce ſont là vos Droits dont on fait tant de cas.

Non content de s'être dénanti en ſa faveur du droit de la parole, dans vos Aſſemblées, l'on voudroit encore qu'il enchaîna, à ſa volonté l'uſage de tous vos ſens: je n'en dis pas plus long.— Vous êtes trop éclairés pour ne pas y ſuppléer, & concevoir à qui doivent ſervir les *Fers que l'on vous forge.*

Si l'on veut vous inſtruire, pourquoi ne pas laiſſer la liberté de balancer les raiſons pour & contre? Pourquoi, ſans connoître la façon de penſer d'un homme, mais ſur le ſimple ſoupçon, qu'il peut ou doit être d'une opinion différente, chercher à le priver d'un droit que vos ſuffrages lui ont acquis? Pourquoi, comme vous pouvez le voir dans le nombre des ſignatures appoſées au bas de leurs Lettres, prendre ſur ſoi de ſubſtituer, à mon lieu & place, une perſonne dont il n'a pas été du tout fait mention dans votre aſſemblée? Dois-je ſuppoſer d'autres raiſons? Je ſuis faché ſi elles ne ſont pas telles; que leur conduite m'en ſuggere l'idée.

Si l'on craint les objections, je conclue que l'on craint que le Peuple ne ſoit éclairé & ne ſorte d'un aveuglement dans lequel on auroit intérêt de le laiſſer. Car, quoi de plus propre pour l'inſtruire, que des queſtions formées, agitées & décidées: rien de plus convenable à mon avis.

30e 9bre 1784

Sur quoi, sans ses débats, pouvez-vous, chers Compatriotes, asseoir un Jugement certain & raisonnable . . . . . Mais il ne seroit pas de la saine politique d'agir ainsi; on veut vos signatures & non votre instruction. Je finis, Messieurs, dans l'espoir flatteur que cette Epître vous aura convaincu de la pureté de mon intention, qui n'a d'autre motif que de vous conserver vos Droits, & de vous prouver combien j'estime l'honneur de votre Confiance, qui, quoique l'on veuille dire, me faira toujours regarder comme un des membres de votre Comité : & dans cette vue vous pouvez être persuadé que mon zele & mon dévouement se manifesteront dans tout ce qui dépendra de moi pour votre plus grand avantage; & dès ce moment, non par ambition, mais par amour pour vous, tant que cette Election subsistera, je regarde toute démarche & procédé, de la part de ces Messieurs, avant & après la présente, sans ma participation, comme nulles & illégales; & ainsi doivent l'envisager toutes les personnes sensées qui y sont aussi intéressées que moi.

Tels sont les sentiments d'estime & d'affection, avec lesquels j'ai l'honneur d'être.

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéissant
Serviteur, & Compatriote.
DE BONNE.

Montréal, le 7 Décembre 1784.

NOUS soussignés, Certifions que dans une Assemblée convoquée chez les Révérends Peres Recolets, Mr. De Bonne, Ecuyer est un de ceux qui ont été choisis & approuvés unanimement, pour être un des Membres du Comité Canadien, pour travailler aux affaires & au bien être de notre Province.

LE GRAS PIERREVILLE.
P. LACROIX.
GAB. FRANCHERE.
JN. B. DUROCHER.
L. CARIGNANT.
JH. ROY.
JG. BOURASSA.
ETNE. CAMPION.
DESEVE.
P. MARRASSE'.
L. BONNET.
RAIMOND dit LA JEUNESSE.
J. B. DEZERY.
ETIENNE DUBOIS.
CHLES GIROU.

Je Soussigné, Certifie que j'ai oui dire par différentes Personnes, & particuliérement par Mr. Loubet, que Mr. De Bonne avoit été nommé, dans l'Assemblée tenue chez les R. R. P. P. Recollets, pour être un des Membres du Comité.

Montréal, 7 Décembre 1784. F. MESPLET.